



LES SYNDICATS D'ÉNERGIE & LA PROMOTION DU BOIS ÉNERGIE DANS LES TERRITOIRES

Rendu de l'enquête FNCCR – Mai 2020

INTRODUCTION

Le développement du bois énergie, qu'il soit fait sous forme de chaufferie bois autonome ou via un réseau de chaleur, est l'un des enjeux de la transition énergétique. En premier lieu parce qu'il s'agit d'une énergie renouvelable, durable et propre, mais aussi parce que sa modularité, en taille et en ressource, permet de s'adapter à la fois à des projets des territoires ruraux comme urbains. S'il est aisé d'appréhender le fonctionnement d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, il faut toutefois disposer d'un certain nombre de clés pour comprendre sa mise en place, à la fois d'un point de vue technique et juridique, mais également économique et organisationnel. L'engagement d'une collectivité dans un projet de chaufferie bois, seule, peut être délicat de par le temps disponible limité de ses agents et leur manque d'expertise. Il est donc pertinent de raisonner à une échelle plus large au niveau de la filière, structurant l'aval avec la création de plusieurs chaufferies bois sur un territoire, de manière à entraîner une structuration cohérente de l'amont pour l'approvisionnement en bois de ces chaufferies.

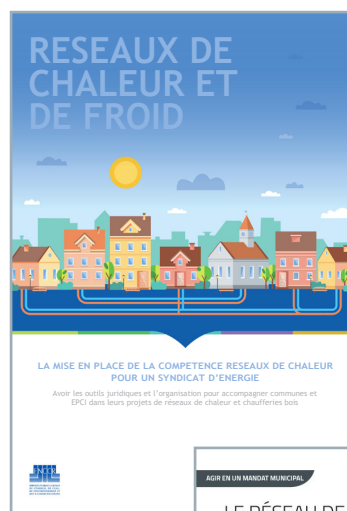
Dans cette optique, les animateurs bois énergie incarnent des acteurs essentiels, experts et facilitateurs. La maille d'un syndicat d'énergie, assorti de ses autres compétences (notamment le portage d'une approche multi-réseaux au service des territoires), permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement du bois énergie.

Cette publication vise ainsi à présenter un état des lieux de ce lien entre syndicat d'énergie et animateur bois énergie, de manière à en encourager l'essor, à partir d'une enquête menée au cours de l'hiver 2019-2020 par la FNCCR.



Aller plus loin.

La FNCCR édite régulièrement des guides thématiques traitant de la compétence «bois énergie et réseaux de chaleur»



■ SYNDICATS D'ÉNERGIE ET RÉSEAUX DE CHALEUR

Outil mutualisateur d'un territoire, le syndicat d'énergie rassemble les communes et EPCI d'un même département pour accompagner les collectivités dans l'exercice de leurs compétences : réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, bornes de mobilité propre, aide à l'élaboration des plans climat (PCAET), portage des conseillers en énergie partagée et conseiller info énergie (CEP et CIE) ainsi que des économes de flux en lien avec les acteurs du territoire.

ACTIONS AMONT

- > Achat groupé d'énergie
- > Expertise réseaux
- > PCAET et aide au plan d'action

TRAVAUX DIAGNOSTIC

- > Conseil en énergie partagé
- > Accompagnement technique
- > Développement des EnR

SUIVI VALORISATION

- > Partage d'expériences
- > Expérimentations
- > CEE

Ce maillage de compétences permet de structurer une approche territoriale mutualisée à l'échelle d'un département, assurant un lien efficace entre les communes et EPCI en tant que territoires porteurs des projets, en cohérence avec la stratégie régionale.

Il permet par ailleurs de mettre en œuvre dans un territoire une approche multi-réseaux avec une bonne échelle territoriale.

Activités de réseaux et EnR

- Gestion des réseaux électriques (contrôle concession, maîtrise d'ouvrage) ;
- Gestion des réseaux de gaz naturel ;
- Gestion des réseaux de chaleur et de froid, développement de chaufferies biomasse ;
- Développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, micro-hydroélectricité).



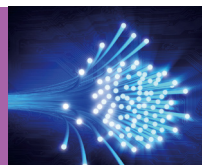
Accompagnements

- Conseillers en énergie partagés, mutualisation des CEE, achats groupés d'énergies ;
- Accompagnement dans la réalisation des PCAET ;
- Animation de la commission consultative paritaire à l'échelle départementale ;
- Hébergement d'Espace Info Energie, partenariat avec les agences locales de l'énergie.



Numérique

- Déploiement de la fibre optique ;
- Développement des objets connectés, smart territoires ;
- Gestion des données ;
- Mutualisation des systèmes d'information géographique.



Mobilité propre

- Déploiement de réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Déploiement de stations GNV/bioGNV ;
- Expérimentations de cars GNV ;
- Expérimentations en mobilité hydrogène.



UNE COMPÉTENCE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Accompagnés par la FNCCR, les syndicats d'énergie sont de plus en plus nombreux à intégrer la compétence «bois-énergie». Leur expertise en matière de réseaux publics et de conduite de travaux leur confère des atouts indéniables pour initier et porter des opérations sur le territoire.

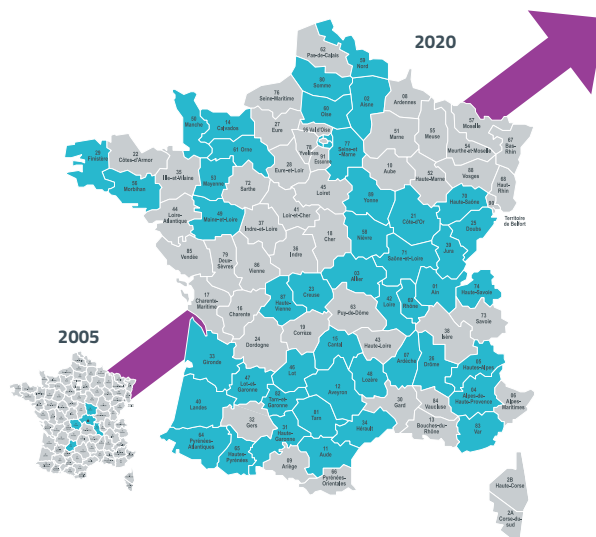
EN 5 ANS, LE NOMBRE DE SYNDICATS AVEC LA COMPÉTENCE A AUGMENTÉ DE 700 % AVEC À CE JOUR, PLUS DE 50 TERRITOIRES CONCERNÉS.

DIFFÉRENTES APPROCHES DE LA COMPÉTENCE

Si certains syndicats optent pour l'animation et la dynamisation de la filière bois-énergie, avec notamment la réalisation d'études d'opportunités et la sensibilisation des élus, d'autres assurent la maîtrise d'ouvrage de projets.

Dans ce cas, la commune ou l'EPCI transfère sa compétence au syndicat qui réalise alors les études, l'investissement et le suivi des travaux. L'exploitation et l'approvisionnement en bois peuvent être assurés par le syndicat avec une vente de chaleur ou bien être pris en charge par la commune bénéficiaire.

Certains réseaux de chaleur, notamment de forte puissance, sont confiés par les syndicats à un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public.



QUEL BOIS-ÉNERGIE ?

Les projets portés ou accompagnés par les syndicats d'énergie concernent essentiellement des chaufferies automatiques au bois déchiqueté et, dans une moindre mesure, aux granulés (pellets). Ces chaudières sont très souvent raccordées à un réseau de chaleur desservant des bâtiments publics et privés.

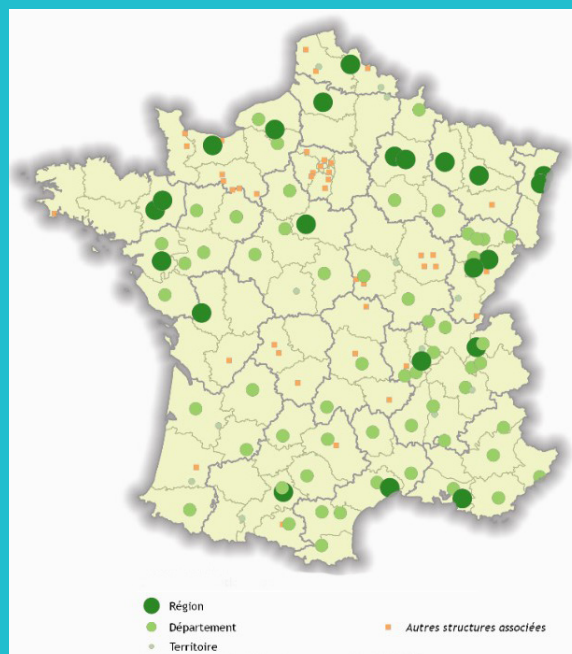
L'ANIMATEUR BOIS ÉNERGIE

Présents dans la grande majorité des territoires, les animateurs bois énergie sont les relais efficaces des politiques régionales et nationales de développement des chaufferies bois (associées ou non à des réseaux de chaleur).

Experts au service de la filière, ils ont un triple rôle :

- Communication, sensibilisation, formation ;
- Émergence et renforcement de filières d'approvisionnement ;
- Soutien et accompagnement personnalisé aux porteurs de projets de chaufferies.

On recense ainsi 140 structures d'animation (annuaire et cartographie sur le site du Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie ou CIBE), réparties sur l'ensemble du territoire, pouvant être des partenaires efficaces dans le développement des chaufferies bois pour un contrat territorial ou patrimonial (outil de financement de l'Ademe, cf. ci-dessous).



Zone d'intervention des animateurs bois énergie

Source : CIBE

En savoir plus

Voir les infos du CIBE : <https://cibe.fr/animation-bois-energie/>

■ LES SYNDICATS D'ÉNERGIE, ACTEURS MAJEURS DU BOIS-ÉNERGIE



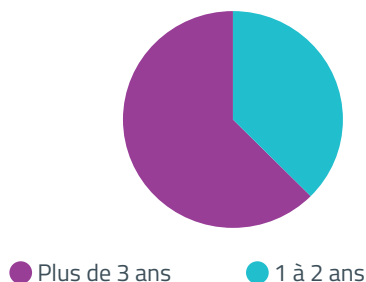
La FNCCR a mené une enquête en mai 2019 auprès des syndicats d'énergie de France afin de faire un état des lieux de l'activité actuelle dédiée à l'animation du bois énergie et de partager les bonnes pratiques.

PROFIL DES RÉPONDANTS

Cette enquête a rassemblé 47 syndicats d'énergie, représentant 60 % de ceux portant la compétence « réseau de chaleur et de froid ».

La plupart des syndicats présente une antériorité importante, dans certains cas d'une vingtaine d'années, sur la prise de la compétence (dont le déploiement se fait au fur et à mesure des projets rencontrés et structurés dans les territoires).

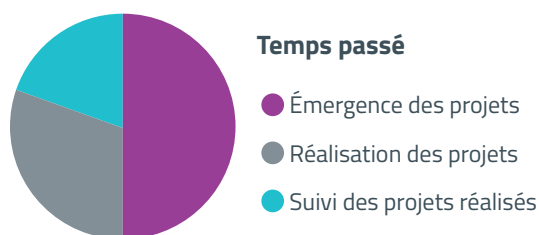
Antériorité de la compétence «bois-énergie»



Le nombre de projets portés est quant à lui significatif et reste lié à la dynamique de l'animation ainsi qu'au potentiel local de développement. En moyenne, les syndicats d'énergie ont conduit environ 5 réalisations dans leur territoire. Dans certains départements, ce nombre grimpe à plusieurs dizaines.

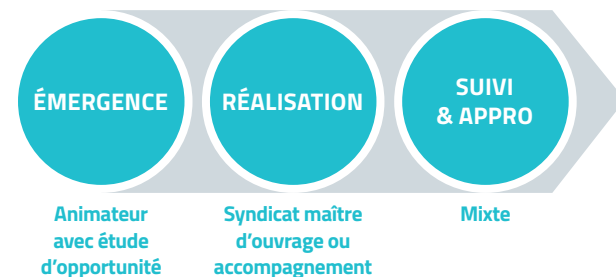
ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LIEN AVEC L'ANIMATION BOIS ÉNERGIE

La majorité du temps passé est consacrée à l'animation et à la promotion du bois-énergie, permettant l'émergence des projets. L'appui sur une structure d'animation déjà existante en bois-énergie se fait dans plus de la majorité des cas (60 %).



Comment se fait le lien avec l'animateur bois énergie ?

Lorsqu'un territoire accueille déjà un animateur, un dialogue se met en place, de manière à répartir l'action de chacun, soit sur la chaîne de valeur (amont/aval, sensibilisation/réalisation/suivi, etc.), soit sur les cibles (collectivités/entreprises notamment).



L'approche de développement de la filière bois nécessite en effet une bonne intégration de la problématique de l'amont des chaufferies, la filière bois énergie étant liée, par complémentarité des usages, avec la filière de bois d'œuvre.

C'est d'ailleurs pour cela que certains animateurs bois énergie sont portés par une interprofession multi-sectorielle.

Paroles de syndicats & bonnes pratiques.

« Le suivi est prioritairement fait par le relais bois énergie (information, note d'opportunité), et selon le projet ensuite par le syndicat (toujours en lien avec le relais) s'il y a étude de faisabilité puis projet. »

« L'animation des territoires est réalisée par Biomasse Normandie et nous échangeons autour des projets (retour d'expérience, spécificités techniques...). Nous nous répartissons la réalisation des notes d'opportunité entre Biomasse Normandie et le syndicat selon la taille de la collectivité et les types de projets. »

« Pour bien coordonner nos actions, nous avons mis en place un comité technique mensuel. »

« Le travail se fait en partenariat : le syndicat en positionnement de « réalisation » et la structure d'animation sur le volet filière principalement. »

« Il y a un bon échange entre les deux agents, des réunions régulières sont organisées pour avancer correctement sur les dossiers. L'animatrice bois réalise les notes d'opportunité et indique aux collectivités que le syndicat d'énergie est une solution pour réaliser la maîtrise d'ouvrage. L'animatrice intervient ensuite plus sur la par-

tie approvisionnement et suivi de l'installation. »

« Le relais bois énergie est partenaire du syndicat et intervient auprès des collectivités à la demande du syndicat qui le cofinance, pour la réalisation de notes d'opportunité, en lien avec l'interprofession. Le relais bois énergie est présent sur le secteur privé et les chaufferies « complexes » (bois plaquettes, puissances plus importantes, RC), tandis que le syndicat est concentré sur les projets des collectivités. »



L'ANALYSE EN AMONT DES GISEMENTS EST ESSENTIELLE ET DOIT SE FAIRE COMPLÉMENTARITÉ DES AUTRES FILIÈRES, D'OÙ L'IMPORTANCE D'AVOIR UNE ANALYSE PARTAGÉE. CERTAINS SYNDICATS TRAVAILLENT AINSI SUR LA VALORISATION DES GISEMENTS NON FORESTIERS, NOTAMMENT LE BOIS D'ÉLAGAGE OU LA VALORISATION DES DÉCHETS.

DANS LE LOT (47), LE GISEMENT TOTAL DE BOIS REPRÉSENTE ENVIRON 4 000 TONNES/AN, SOIT DEUX FOIS PLUS QUE LES BESOINS DU RÉSEAU DE CHALEUR DE CAHORS (3KM, 5 GWH LIVRÉS).

QUELS SONT LES AUTRES ACTEURS TERRITORIAUX DU BOIS-ÉNERGIE ?

Le sujet du bois énergie étant particulièrement transversal, un certain nombre de structures agissent pour favoriser son essor. On notera en particulier :

- Les associations de communes forestières ou « COFOR » : « La COFOR des Pyrénées-Atlantiques procède aux études préalables pour le compte de collectivités et contacte le SDEPA pour la mise en œuvre. »
- Les parcs naturels régionaux ou « PNR » : « Le PNR du Morvan et l'ALEC de la Nièvre se partagent le territoire niervais pour l'émergence des projets. Ils accompagnent les porteurs de projet jusqu'à l'étude de faisabilité, le SIEEEN reprend le suivi et le portage du projet si la commune transfère la compétence. Dans le cas contraire, les animateurs poursuivent l'accompagnement des collectivités. »

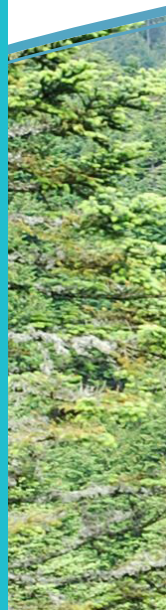
Une approche globale intégrant l'efficacité énergétique

Témoignage du SIEEEN (Nièvre)

« Suite aux plans de préconisation des conseillers en énergie partagés (CEP) du SIEEEN, les actions tendant au renouvellement des équipements thermiques sont transmises selon leur zone d'intervention aux conseillers de l'agence locale de l'énergie et du climat ou à la cellule énergie du parc naturel régional du Morvan qui ont en charge la réalisation des analyses d'opportunités.

À cette issue, si cette dernière est vérifiée, une consultation pour le choix d'un bureau d'études en charge de l'étude de faisabilité est organisée. Les conseillers sont également chargés d'établir les demandes d'aides auprès de l'Ademe ou de la Région pour le compte de la collectivité.

Le SIEEEN est associé aux principales phases de ces pré-études. La collectivité décide ou non de poursuivre le projet en interne ou de transférer la compétence service public de distribution de chaleur au SIEEEN. »



Une dynamique mutuelle

Témoignage d'Énergies 15 et du syndicat d'énergie du Cantal (SDEC15)

« Énergies 15 est une association loi 1901 créée en 1995 et qui assure, sur le département du Cantal, pour le public « non domestique » (collectivités, entreprises, industries et agriculture), une mission dédiée à la transition énergétique en développant les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

À l'origine de sa création, c'est une structure spécialisée en bois-énergie (filière amont et aval), animatrice de la certification des combustibles bois « Chaleur Bois Qualité + » sur l'ex Auvergne et membre du CIBE depuis l'origine.

L'association disposait d'un partenariat avec l'Ademe et le conseil départemental du Cantal, elle a également porté la mission Espace Info Énergie de 2007 à 2015 avec le conseil régional d'Auvergne comme nouveau partenaire financier. La réorganisation des missions liées à la transition énergétique au sein de la direction régionale de l'ADEME a mis fin au partenariat financier avec Énergies 15 en 2017.

L'évolution des différentes décisions nationales sur la transition énergétique avait conduit tout naturellement à un rapprochement entre le Syndicat d'Énergies du Cantal et l'Association.

Associer les compétences et forces du territoire sur l'énergie dans sa globalité a été le fil conducteur pour le Président et les membres du comité syndical ainsi que l'équipe dirigeante du SDEC15 mais aussi au sein d'Énergies 15, petite structure de deux personnes actives et adaptables.

Enfin, mettre en commun les bénéfices réciproques des expériences de chacun en matière de transition énergétique et les énergies renouvelables semblait une évidence pour faire avancer et aider les territoires.

C'est ainsi que le SDEC15 est devenu notre principal partenaire financier en 2018 avec des échanges techniques mutuels et permanents pour l'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique.

Ce partenariat a permis à Énergies 15 de maintenir la fonction complète qu'elle assure dans le Cantal, sans rôle commercial, en toute objectivité et indépendance : sensibiliser, diagnostiquer, accompagner et coordonner tous types de projets.

Ce qui permet un enrichissement de la capitalisation de retours d'expérience utiles à tous les maîtres d'ouvrages, collectivités mais aussi leurs maîtres d'œuvre, bureaux d'études, concepteurs, gestionnaires, ...

Au milieu de la 3ème année de ce partenariat, un seul constat : de la fluidité entre les services techniques et administratifs, une présence accrue dans nos territoires ruraux sur tous les fronts de la transition énergétique, un service étendu d'accompagnement des collectivités, une économie de moyens grâce à la complémentarité et ... des résultats ! »

LES AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) PARTENAIRES DE LA DYNAMIQUE LOCALE EN FAVEUR DU BOIS-ÉNERGIE

Les Alec sont particulièrement investies dans le domaine du bois-énergie, l'incluant dans une démarche de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

16 ALEC sont animatrices bois énergie dans leur territoire (source FLAME). Parmi celles-ci, on peut remarquer les actions de :

- L'Alec37 constitue le relai département de la mission régionale bois-énergie et EnR et s'implique dans la mise en oeuvre du contrat d'objectif territorial de développement des

énergies renouvelables ;

- L'Alec de Grenoble anime le fond chaleur renouvelable de la métropole ;
- L'Alec de Lyon anime le fonds air/bois de la métropole ;
- l'Alec COB instruit les critères d'éco-conditionnalité pour le compte du Pays Centre Ouest Bretagne.

La mission d'animation bois-énergie des Alec est de plus souvent combinée aux autres productions de chaleur renouvelable dont la géothermie et le solaire.

■ LES CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX (COTER)



Ce nouvel outil de financement proposé par l'Ademe a été généralisé fin 2016 à l'ensemble des directions régionales.

Il permet de répondre à l'épineux problème des « petits » projets ; « petits » dans le sens où ils ne peuvent pas atteindre les seuils minimaux du Fonds chaleur, tout en notant toutefois que ces projets avaient besoin de subventions pour émerger. Si dans certaines régions, les conseils régionaux ont initié des aides dédiées à ces « petits » projets, dans d'autres, aucun dispositif n'existait, ce qui ne permettait pas à ces projets de se développer.

La solution : les développer par « grappe ».

MASSIFIER POUR RÉUSSIR

Loin d'être un outil uniquement destiné aux communes rurales, le Coter s'est très vite adapté à différentes typologies de territoire, qu'ils soient ruraux, rurbains ou urbains. Comme vous pourrez le constater dans le guide via les multiples témoignages, il est actuellement porté aussi bien par des communautés de communes, des syndicats d'énergie et des métropoles. Forte de son succès, l'Ademe a souhaité le développer de manière massive dans tous les territoires ; les petits ruisseaux faisant les grandes rivières !

Parole de syndicat d'énergie

« Le relais bois énergie est partenaire du syndicat d'énergie notamment pour aborder le secteur privé ou lors de projets publics complexes. Le relais bois énergie local ouvre désormais ses missions aux autres EnR thermiques (géothermie et solaire thermique). D'autres partenariats sont mis en place localement dans le cadre du Coter [ou COT] pour multiplier les projets (ex : actions spécifiques sur les campings...). »

À l'heure actuelle, plus de 80 contrats territoriaux et patrimoniaux ont été signés, associés ou non à un contrat d'objectifs.

Pour les contrats territoriaux, l'ensemble des projets aboutit à un total d'objectif de production de 230 471 MWh (en majorité de la biomasse) pour près de 1 000 installations développées, avec plus de 11 millions de personnes couvertes dans les territoires concernés. À titre de comparaison, ce montant, cumulé depuis la mise en place de ces contrats, correspond à environ 10 % du total du Fonds chaleur annuel, un dispositif qui prend tout son sens dans une approche territoriale multi-échelle.

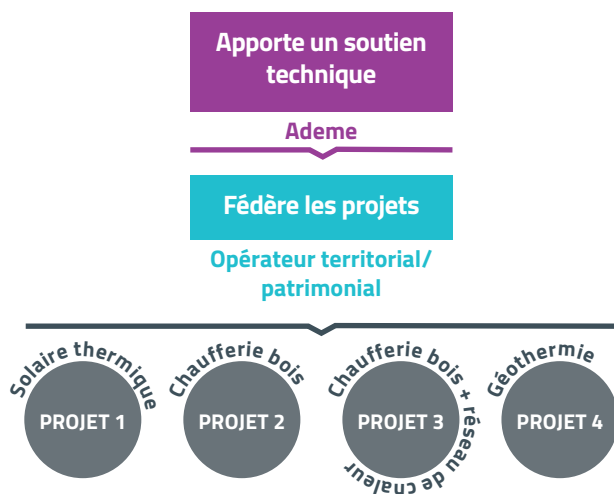
Il est également intéressant de se pencher sur l'analyse de ces contrats territoriaux :

- En moyenne, un contrat territorial regroupe 24 projets d'installation ;
- Il porte un objectif de production EnR aux alentours de 6 GWh ;
- Les productions moyennes par type d'installation sont de 342 MWh pour la biomasse, 96 MWh pour la géothermie, 14 MWh pour le solaire thermique et 4 pour la récupération de chaleur. Cette dernière filière reste encore assez faible en nombre d'installations potentielles car les équivalents logements de la récupération de chaleur fatale n'étaient pas comptabilisés dans l'atteinte des objectifs au démarrage. Conscientes que cela desservait la filière, les directions régionales de l'Ademe ont plaidé pour modifier le dispositif en ce sens... La filière devrait donc être amenée à monter en puissance.

Tous les cas de figure sont envisageables et dépendent de la dynamique du territoire ; pour un contrat territorial, des opérateurs tels que des PNR ou des syndicats d'énergie semblent particulièrement adaptés.

En effet, en termes de biomasse par exemple, la structuration d'un approvisionnement local, en cohérence avec les besoins des installations dont le développement est inscrit dans le contrat territorial, présente une maille cohérente au niveau départemental. La nécessaire mutualisation des opérations fait ainsi émerger une commande publique et un marché intéressant pour des acteurs privés en termes de volume, tout en assurant une pérennisation essentielle des filières.

Le critère-clef est bien le rôle d'animation du territoire étant capable de mobiliser les maîtres d'ouvrages dans son territoire pour passer à l'action et pouvant les accompagner tout au long de leur opération, de la réflexion amont à la réalisation et au suivi de l'installation.



Pour un contrat patrimonial, une communauté de communes/agglomération/métropole qui bénéficie d'un patrimoine immobilier important qui souhaiterait avoir une approche groupée du développement des EnR sur son territoire, constitue un échelon pertinent. D'autres acteurs, comme des conseils départementaux pour leurs collèges, présentent une maille de regroupement intéressante.

Bien entendu, que ce soit pour un contrat territorial ou un contrat patrimonial, ce développement ne peut se faire sans la conduite d'une démarche partenariale. Ces nouveaux contrats permettent un mix de projets, pas uniquement biomasse (qui présente, en termes de bilan, le nombre le plus important des installations en développement) mais aussi solaire, géothermie...qui nécessitent des compétences spécifiques pouvant être développés par d'autres acteurs du territoire sur lesquels s'appuyer. Cette demande de « bouquet d'installations » répondant à différentes filières est très forte du côté de l'Ademe, et cohérente par rapport aux objectifs visés par ces contrats. De plus, cette diversification des filières permet de mobiliser différentes sources d'énergies renouvelables disponibles, en cohérence avec les spécificités du territoire dans lequel elles se développent.

ENQUÊTE FNCCR

L'enquête FNCCR auprès des syndicats d'énergie concernant l'animation territoriale des projets bois énergie a montré que ce dispositif était en plein déploiement.

Le relais bois énergie est partenaire du SDE notamment pour aborder le secteur privé ou des projets publics complexes. Le RBE local ouvre désormais ses missions aux autres EnR thermiques (géothermie et solaire thermique). D'autres partenariats sont mis en place localement dans le cadre du COT pour multiplier les projets (ex : actions spécifiques avec les campings...).

Ressources utiles :

Tout savoir sur la mise en place d'un contrat d'objectif (territorial ou patrimonial) avec le guide de la FNCCR, réalisé en collaboration avec l'Ademe :

<http://www.fnccr.asso.fr/article/guide-fnccr-cot-cop-pour-les-projets-enr-thermiques-des-territoires/>





SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



FNCCR
20 bd Latour-Maubourg
75007 Paris
www.fnccr.asso.fr

EN SAVOIR PLUS
Guillaume PERRIN
g.perrin@fnccr.asso.fr
01 42 40 62 16 30